

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 8 Juillet 2026

L' an 2026 et le 8 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

Excusé ayant donné procuration : M. COURTEAUD Patrice à Mme LE DAIN Josiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 30/06/2026

Date d'affichage : 30/06/2026

A été nommée secrétaire : M. SIMON Bartek

SOMMAIRE

Désignation des référents au sein des commissions de Roi Morvan Communauté
Désignation d'un référent à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Désignation d'un référent au sein de la commission accessibilité de Roi Morvan Communauté
Désignation d'un représentant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies
Générateur photovoltaïque à la salle des sports - Marché de travaux
Programme de voirie hors agglomération 2026 - Demande de subvention
Programme de voirie 2026 en agglomération - Demande de subvention
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles - Assurances dommages ouvrages
Redevance d'occupation du domaine public 2026 par les opérateurs de communications électroniques
Subvention exceptionnelle au Centre d'Incendie et de Secours d'Inguiniel

2026 -042 - Désignation des référents au sein des commissions de Roi Morvan Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 28 mai 2026, les élus ont validé la liste et les règles de composition des commissions thématiques.

La Commune de Berné peut prétendre à deux représentants dans chaque commission de RMCom.

Les commissions sont les suivantes :

- Commission économie
- Commission Tourisme, patrimoine et culture (équipements communautaires touristiques, office de tourisme, destination touristique, pacte de développement culturel, école de musique, réseau Gwezenn)
- Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat
- Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités
- Commission déchets et économie circulaire
- Commission ressources en eau et assainissement
- Commission finances et mutualisations
- Commission solidarités et santé
- Commission services à la population (petite enfance / enfance jeunesse / EVS / Centre aquatique)

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les référents suivants pour la Commune de Berné :

- Commission économie : M. JACQUES Laurent, Mme DUCLOS Nathalie
- Commission Tourisme, patrimoine et culture (équipements communautaires touristiques, office de tourisme, destination touristique, pacte de développement culturel, école de musique, réseau Gwezenn) : M. JACQUES Laurent, Mme FLEGEO-BRACHET Maryse
- Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat : M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice
- Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités : Mme LE PARC Isabelle, Mme FLEGEAU Andrée
- Commission déchets et économie circulaire : M. GUILLOIS Guillaume
- Commission ressources en eau et assainissement : M. PAUILLAC Dominique, M. ZANOTELLI Christian
- Commission finances et mutualisations : Mme LUCAS Nicole
- Commission solidarités et santé : Mme LE DAIN Josiane, Mme FLEGEO-BRACHET Maryse
- Commission services à la population (petite enfance / enfance jeunesse / EVS / Centre aquatique) : M. LE DORTZ Pascal, M. FRANCOIS Julien

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -043 - Désignation d'un référent à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30 avril 2026, Roi Morvan Communauté a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Le rôle de la CLECT consiste à procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétence.

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- M. GUILLOUX David pour représenter la Commune de Berné au sein de la CLECT.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -044 - Désignation d'un référent au sein de la commission accessibilité de Roi Morvan Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 mai 2026, Roi Morvan Communauté a validé les règles de composition de la commission intercommunale d'accessibilité, à savoir :

- élus communaux référents en matière d'accessibilité
- Vice-Présidents de RMCom en charge des solidarités, des services à la population, de l'aménagement du territoire et des mobilités, et du développement économique
- membres issus d'associations (qui ne sont pas conseillers communautaires) devant répondre aux critères suivants :
 - Rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous.
 - Représentation de la diversité des types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et

mental) pour les associations de personnes en situation de handicap.

- Promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.

Les missions attribuées à cette commission sont :

- Le recensement des établissements accessibles ou en voie d'accessibilité
- L'inventaire des logements accessibles
- L'élaboration de propositions de nature à promouvoir et à améliorer l'accessibilité de l'existant
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire intercommunal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée, ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées
- Etablir un rapport annuel

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- M. PAUILLAC Dominique pour représenter la Commune de Berné au sein de la commission intercommunale d'accessibilité.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -045 - Désignation d'un représentant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux personnes pour représenter la commune de Berné au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

En collaborant avec les services fiscaux de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), les CCID et CIID assurent des missions importantes en participant aux travaux relatifs aux évaluations foncières, de manière à identifier les anomalies dans l'établissement des valeurs locatives des principaux impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises). Leur action emporte des conséquences concrètes sur les ressources fiscales perçues par la collectivité.

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Mme LARGEAU Cathy
- Mme JEGOUZO Anne

pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de RMCom.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -046 - Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies

La SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

- Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation...) et participer à leur gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;
- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;
- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

La commune de Berné est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%
SEM 56 Energies	2	100 000 €	1000	33,33%
Berné	1	8 300 €	83	2,77%
Gourin	1	19 700 €	197	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvénegen	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
St-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
St-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

VU la délibération n° 2022/0028 en date du 01/07/2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 ;

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De nommer M. COURTEAUD Patrice pour représenter la collectivité au sein des instances de Roi Morvan Energies ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -047 - Générateur photovoltaïque à la salle des sports - Marché de travaux

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des résultats de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres relatives à la mise en oeuvre d'un générateur photovoltaïque sur la salle des sports communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition suivante :

Lot unique - Mise en oeuvre d'un générateur photovoltaïque :
Ets LAUTECH - Lanester pour un montant de 55 217,86 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, les avenants éventuels, ainsi que tous documents s'y rapportant.

A la majorité (pour : 17 contre : 2 abstentions : 0)

2026 -048 - Programme de voirie hors agglomération 2026 - Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'intervention financière du Département du Morbihan dans le cadre de l'entretien de la voirie communale hors agglomération. Le taux de subventionnement pour la Commune de Berné est fixé à 35% dans le cadre du programme de solidarité territoriale.

L'étude réalisée par le Cabinet NICOLAS et Associés de Plouay fait état d'une dépense prévisionnelle de 67 299 Euros H.T. Les travaux comprennent le déblaiement et la mise à niveau des accotements, la confection d'une couche de roulement en enrobé ou bicouche. Le projet proposé concerne les voies communales de Corgat, Kerfany, Ouadec-vihan, Botcoal et Péros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite du Département du Morbihan une subvention au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale 2026.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -049 - Programme de voirie 2026 en agglomération - Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'intervention financière du Département du Morbihan dans le cadre de l'entretien de la voirie communale en agglomération. Le taux de subventionnement pour la Commune de Berné est fixé à 35% dans le cadre du programme de solidarité territoriale.

L'étude réalisée par le Cabinet NICOLAS et Associés de Plouay fait état d'une dépense prévisionnelle de 30 163 Euros H.T. Les travaux comprennent le déblaiement et la mise à niveau des accotements, la confection d'une couche de roulement en enrobé ou bicouche. Le projet proposé concerne le parking de l'ancien presbytère, le parking du cimetière, la voie du boulodrome et la rue du 19 mars 1962.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite du Département du Morbihan une subvention au titre de l'entretien de la voirie en agglomération dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale 2026.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -050 - Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles - Assurances dommages ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Berné a effectué une consultation pour une prestation d'assurances dommages ouvrages et tous risques chantier dans le cadre de la construction de la Maison d'Assistants Maternelles.

Après analyse des offres par le cabinet Consultassur, il est proposé de retenir les offres suivantes en fonction des lots :

- Lot 1 - Tous risques chantiers : SMABTP pour un montant de 2 044,76 Euros TTC
- Lot 2 - Dommages ouvrages : SMABTP pour un montant de 6 824,05 Euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de SMABTP pour le lot 1 pour un montant de 2 044,76 Euros TTC.
- Décide de retenir la proposition de SMABTP pour le lot 2 pour un montant de 6 824,05 Euros TTC .
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -051 - Redevance d'occupation du domaine public 2026 par les opérateurs de communications électroniques

Le décret du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer annuellement la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Les tarifs maximums définis pour l'occupation du domaine public routier, conformément au décret n° 2005-1676 paru au journal officiel du 27 décembre 2005, sont les suivants :

- Artère aérienne : 40,00 € par kilomètre
- Artère souterraine : 30,00 € par kilomètre
- Autres installations : 20,00 € par m²

Ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer pour l'année 2026, les tarifs d'occupation du domaine public routier sur la Commune de Berné comme suit :

- Artère aérienne : 65,49 € par kilomètre
- Artère souterraine : 49,11 € par kilomètre
- Autres installations : 32,74 € par m²

Conformément à l'état du patrimoine fourni par Orange par mail du 30 juin 2026, la redevance se décomposera de la façon suivante :

- Artère aérienne : 37,60 Km X 65,49 € = 2 462 €
- Artère souterraine : 19,739 km X 49,11 € = 969 €
- Autres installations : 5,50 m² X 32,74 € = 180 €
- **TOTAL : 3 611 €**

- Charge Monsieur le Maire d'établir un titre de recette pour la perception de cette redevance.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -052 - Subvention exceptionnelle au Centre d'Incendie et de Secours d'Inguiniel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est destinataire d'un courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Inguiniel sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre des 90 ans du centre de secours.

Cette journée festive et commémorative rassemblera de nombreux acteurs locaux, institutionnels et associatifs autour de diverses animations ouvertes au public : cérémonie officielle, manoeuvres opérationnelles, présentations de matériels et véhicules, animations de secourisme, exposition d'anciens véhicules, activités familiales ainsi qu'un repas convivial et un feu d'artifice en clôture de soirée.

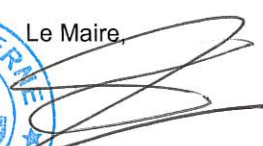
Au-delà de l'aspect festif, cet événement vise également à promouvoir l'engagement citoyen et le volontariat chez les jeunes générations, tout en renforçant les liens entre les centres de secours, les communes et la population.

Afin de mener à bien cette manifestation d'envergure et d'en assurer la qualité ainsi que la sécurité, l'amicale sollicite le soutien de la commune de Berné à travers l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention exceptionnelle de 200 Euros au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Inguiniel.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire,

David GUILLOUX

